

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 870

présenté par

M. Vatin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« Subordonner »,

insérer les mots :

« , à compter du 1^{er} septembre 2021, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plus de 3,7 millions de rendez-vous pour une première injection d'un des vaccins contre la Covid-19 ont été pris depuis l'annonce de l'extension du pass sanitaire le 12 juillet dernier. Cela s'ajoute aux Français qui attendent de recevoir leur seconde injection.

Cet amendement vise donc à repousser l'entrée en vigueur de l'extension du pass sanitaire au 1^{er} septembre 2021 afin de permettre aux Français de disposer d'un délai supplémentaire pour obtenir leur justificatif de statut vaccinal contre la Covid-19.